

la médecine générale. C'est le domaine de ceux dont on dit si justement qu'ils sont non seulement les guérisseurs mais les amis et les conseillers de la famille. La surabondance de spécialistes augmente les frais du public dont le fardeau est déjà trop lourd. Par crainte d'être mal compris, j'ajoute que, souvent, le recours à un spécialiste peut sauver une vie. Dans bien des cas, la spécialisation est indispensable, mais n'allons pas laisser tomber le praticien en médecine générale.

Dans ce domaine, nous avons besoin d'un plus grand nombre de diplômés. Si nous n'avions pas attiré un si grand nombre de médecins de l'étranger, nous n'aurions pas assez de médecins aujourd'hui pour soigner les Canadiens. Devrait-on, comme je l'ai proposé pour l'art dentaire, réduire le cours de 6 à 5 ans et prolonger l'année scolaire? Devrait-on offrir des encouragements fiscaux aux jeunes diplômés en médecine? La crainte d'un programme de santé dominé par le gouvernement est-elle en train d'éloigner de la médecine et de l'art dentaire des jeunes de talents? Devrions-nous encourager les jeunes filles de nos écoles secondaires à s'orienter vers ce domaine, un domaine que les jeunes gens semblent délaisser? Dans certains pays d'Europe, les femmes médecins sont plus nombreuses que les hommes. Il faudrait trouver quelques-unes des réponses avant qu'il soit trop tard et que nous manquions même des soins médicaux nécessaires. J'espère que la Commission présidée par le juge Hall nous proposera un programme judicieux qu'on n'aura pas à bouleverser plus tard parce qu'on aura fait des plans hâtifs et mal agencés.

M. Regier: L'honorable député me permettrait-il une question? Je sais qu'il est un membre respecté de la profession médicale. Toutefois, on soupçonne à l'étranger les professions médicale et dentaire d'être des ateliers fermés où on limite le nombre de ceux qui peuvent devenir médecins ou dentistes. L'honorable député de Simcoe-Est, qui jouit d'une merveilleuse réputation dans ce domaine, aurait-il quelque chose à dire sur cette allégation si souvent répétée?

M. Rynard: Nos normes médicales sont les plus élevées au monde; il est donc nécessaire de choisir bien scrupuleusement les étudiants et ceux qui se préparent à la carrière médicale. Nous voulons maintenir nos normes si possible.

M. Régnier: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur cette partie des crédits qui a trait au comité consultatif sur les mesures d'urgence et à la protection contre les radiations. Personne, je pense, n'a abordé aujourd'hui cet aspect du programme

du ministre, et je trouve ça déplorable. Je pense que les Canadiens manifestent beaucoup d'apathie et je dis avec regret qu'il semble y avoir aussi une grande apathie à la Chambre des communes à l'égard de cette question très importante. On ne saurait exagérer la nécessité d'avoir un programme de survivance des humains en cas de guerre. Nous avons vu dans les journaux du 21 juin dernier que M. Douglas Dillon, le secrétaire au Trésor des États-Unis, a dit que le problème de Berlin a atteint aujourd'hui un point critique et que, selon un spécialiste du domaine des affaires extérieures, il pourrait bien arriver que les États-Unis soient en guerre avec la Russie avant la fin de l'année à cause de Berlin.

J'ai lu, dans le rapport du comité spécial des recherches, que M. Steward a dit:

Je ne connais aucun plan approuvé d'abris au pays; je ne connais aucun abri qui soit approuvé.

Notre organisme de défense existe depuis 10 ans et si nous continuons au même rythme durant les 10 prochaines années et que la guerre éclate, nous serons pris tout à fait au dépourvu. C'est uniquement grâce à une défense passive bien conçue et bien organisée, qui fournira des abris contre les retombées radio-actives pour tous les Canadiens que notre nation peut survivre à une attaque nucléaire.

Vu que M. Khrouchtchev a menacé récemment de conclure un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est avant la fin de l'année, et vu que le président Kennedy et le premier ministre Macmillan ont donné un avertissement énergique qu'ils s'opposeront à une telle initiative, les députés conviendront avec moi que la tension dans le monde a presque atteint maintenant le point de rupture.

Bien qu'une défense militaire puisse opérer l'effet désiré contre une attaque, il ne faut pas oublier qu'une défense passive bien organisée est aussi un grand moyen de dissuasion. Si une nation est bien organisée pour survivre à une guerre nucléaire, l'effet d'une bombe atomique se réduit aux dommages causés par l'explosion. Le plus grand dommage qu'une bombe nucléaire puisse causer tient aux effets des retombées radio-actives. Il importe au plus haut point à la survivance nationale que des mesures de précaution soient prises dès maintenant pour protéger la population. Depuis le 31 août 1955, lorsque, à une réunion tenue à Edmonton, des spécialistes en matière militaire et nucléaire ont averti les Canadiens que le moment était venu d'agir sans tarder, près de six ans se sont écoulés.

Bien qu'au cours de ces deux dernières années, une vigoureuse campagne de publicité ait été lancée par les autorités, on n'a fait aucun progrès notable en matière de survivance nationale. Nous pouvons dire sans hésiter que, si la population canadienne se rend